

RÉFLEXES



Éviter le bris de **machine** (chocs, heurts, projections de pierres)

- **Entretien** avant chaque campagne les carters, les bavettes, les jupes de protection... et les maintenir en état.
- **Poser des grilles de protection** sur les vitres latérales et arrière, pour les travaux de girobroyage.
- **Equiper de miroirs de circulation** les zones de manœuvre délicate : angles morts, accès à la voirie...
- **Adapter la vitesse** de travail aux conditions de chantier.
- **Rabattre les rétroviseurs** dans les passages et les chemins étroits.
- **Fermer les portes** pour éviter les chocs.

Vous avez une question sur la prévention des risques ?
Écrivez-nous par courriel à PreventionAgri@groupama.com
Un service réservé aux assurés Groupama, n'oubliez pas de préciser vos références client.

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama – Entreprise régie par le Code des assurances. Document non contractuel.

Groupama participe à la protection de l'environnement en utilisant un site « Imprim'vert » et des papiers issus de forêts gérées durablement et en finançant le recyclage des imprimés par la taxe Ecofolio.

www.groupama.fr



PRÉSERVEZ VOS TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES



La protection de vos matériels est indispensable.
Mais ce qui compte plus que tout, c'est votre sécurité.



LES BONS



Sécurité des personnes

Pour vous protéger

- **Adopter des équipements de protection individuelle adaptés** : combinaison de travail, chaussures de sécurité, lunettes de protection, gants...
- Équiper chaque cabine de tracteur et automoteur d'un **gilet rétro-réfléchissant**.
- Interdire à toute personne de rester à proximité de la zone de chantier.
- **Arrêter systématiquement le moteur avant toute intervention** sur les pièces en mouvement : arbre à cardan, rotor, couteau...

Équipement des matériels



Pour prévenir l'incendie et se protéger

- **Monter un coupe-batterie** sur les engins non équipés.
- **Installer un pare-étincelle** sur les pots d'échappement des tracteurs et autres automoteurs.
- **Placer un extincteur à poudre de 9 kg** sur le lieu de stationnement des engins, tracteurs et automoteurs.
- **Installer un extincteur à poudre de 2 kg** dans la cabine et un extincteur à eau pulvérisée de 6 litres pour la moissonneuse-batteuse.

Lavage des tracteurs et des automoteurs



Pour éviter les courts-circuits et l'incendie

- **Respecter les consignes** du constructeur pour le nettoyage des tracteurs et des matériels automoteurs.
- **Informers et former les conducteurs d'engins.**
- **Éviter le nettoyage des moteurs avec un nettoyeur haute pression ;** à défaut, ne pas diriger le jet vers les faisceaux électriques.
- **Privilégier le nettoyage par air comprimé** des moteurs, faisceaux électriques et des pièces en mouvement (roulement...).
- Après lavage, **laisser sécher à l'air libre les tracteurs et automoteurs.**

Stationnement des matériels à

proximité des stockages de fourrage/de paille, des fosses de réception des grains...



Pour éviter l'incendie

- **Séparer le lieu de stationnement** des tracteurs et automoteurs des stockages de paille ou de fourrage.
- **Enlever systématiquement la clé de contact** des engins pour une mise hors tension des circuits et faisceaux électriques.

Vol ou destruction de tracteurs et de matériels



Pour éviter le vol, le vandalisme

- **Garer** systématiquement les engins automoteurs **dans un hangar fermé** à clé ou dans un espace clôturé.
- **Enlever les clés de contact** et le matériel électronique embarqué mobile ; les entreposer dans un endroit en sécurité.
- Pendant les travaux aux champs : **remiser les véhicules à l'écart** des voies de circulation, hors visibilité.
- **Équiper** les matériels agricoles et automoteurs coûteux **de systèmes antivol** (ou anti-démarrage) et de systèmes de géolocalisation pour les repérer en cas de vol.